

Imputation Budgétaire

- Budget Eau) Chap. 23
- Budget Asst) Art. 238
- Budget Principal)

**RAPPORT N° 03/1-40
au Conseil Municipal**

OBJET

OPERATION « VODISSE » DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

**REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DES RESEAUX EXTERIEURS EAU/ ELECTRICITE/
ASSAINISSEMENT/ ECLAIRAGE PUBLIC**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

La SHLMR lance la construction d'une opération de logements locatifs très sociaux dénommée « VODISSE », située à l'angle des rues Tessan et Mézière Guignard. Par délibération n° 2/6-52 en séance du 4 octobre 2002, vous avez :

- décidé de confier à la SHLMR un mandat de réalisation des études et des travaux de raccordement des réseaux extérieurs EU, AEP, EP, FT, BT et éclairage public de cette opération dans l'emprise de la rue Mézière Guignard ;
- approuvé l'estimation prévisionnelle et autorisé la sollicitation d'une participation financière du FRAFU pour la mise en place du plan de financement suivant :

Montant prévisionnel :	153 K€ TTC
Participation FRAFU (80 %) :	113 K€
Participation communale :	40 K€

Les études ayant été poursuivies jusqu'au stade PROJET, (estimation du coût des travaux : 103 000 € HT) et la demande de participation financière du FRAFU ayant été examinée, le montant prévisionnel des dépenses a été précisé et une modification du plan de financement s'avère nécessaire en raison des règles d'éligibilité au FRAFU qui limitent la participation de ce Fonds aux ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux pluviales et usées.

L'enveloppe financière prévisionnelle et le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- Dépenses HT :	135 385 €
TVA 8,5 % :	11 508 €
Total TTC :	146 893 €

RAPPORT N° 03/1-40

- Répartition financière (cf. annexe jointe),
 - Participation FRAFU (80 % du montant HT des prestations éligibles) :
79 842 €
 - Participation communale (y compris TVA) :
67 051 €
- Total : 146 893 €

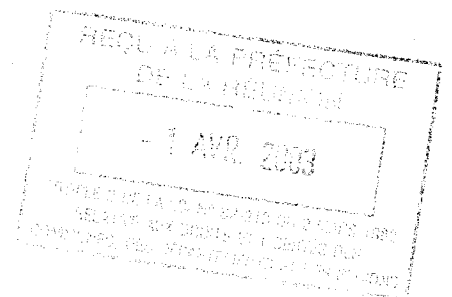
Les crédits sont prévus aux budgets annexe de l'eau, annexe de l'assainissement et Principal aux chapitre 23 et article 238.

Au vu de ces informations, je vous demande :

- 1) d'approuver la présente estimation prévisionnelle ainsi que le nouveau plan de financement proposé qui modifient et remplacent ceux approuvés par la délibération n° 2/6-52 du 4 octobre 2002 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) d'autoriser la SHLMR, mandataire de la Commune :
 - à lancer un appel d'offres conformément aux articles 33 alinéa 3, 58 à 60 du Code des Marchés Publics ;
 - à signer le(s) marché(s) et pièces afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

OPERATION « VODISSE » DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

**REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DES RESEAUX EXTERIEURS EAU/ ELECTRICITE/
ASSAINISSEMENT/ ECLAIRAGE PUBLIC**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 742 ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-40 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de la réalisation des études et travaux de raccordement des réseaux extérieurs de l'opération VODISSE (SHLMR) ainsi que le plan du financement ci-après :

- Montant des dépenses TTC :	146 983 €
- Participation FRAFU (80 % du montant HT des prestations éligibles) :	79 842 €
- Participation communale (y compris TVA) :	67 051 €

DELIBERATION N° 03/1-40

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise la SHLMR, mandataire de la Commune :

- à lancer un appel d'offres conformément aux articles 33 alinéa 3, 58 à 60 du Code du Marchés Publics ;
- à signer le(s) marché(s) et pièces afférentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

